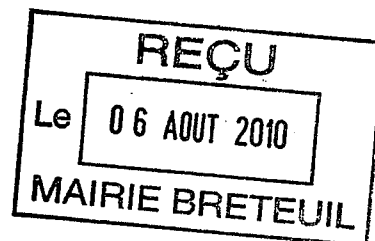


**Enquête publique Révision simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de BRETEUIL
Du 10 juin 2010 au 10 juillet 2010**

LES ANNEXES



Annexe n° 1 :

**Photocopie de l'Arrêté de M. le Maire de BRETEUIL sur NOYE du 10 mai 2010.
+
Certificat d'Affichage**

Annexe n° 2:

Les avis parus dans la presse, photocopies des coupures des journaux :

Photocopies des avis parus dans la presse, coupures des journaux du Courrier Picard et du Parisien en date :

-Courrier picard : 15 juin 2010 et 21 juin 2010

-Parisien : 15 juin 2010 et 21 juin 2010

ANNEXE 1

Photocopie de l'Arrêté de M. le Maire de BRETEUIL sur NOYE du 10 mai 2010.

+

Certificat d’Affichage

DEPARTEMENT DE L'OISE
CANTON DE BRETEUIL



SOUS-PREFECTURE

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT

COMMUNE DE BRETEUIL

11 MAI 2010

6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

N° 128/2010

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

NOUS, Maire de la Commune de Breteuil,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 123-19 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme modifié le 28 mai 2008;

VU l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 23 juillet 2009 désignant le Commissaire Enquêteur ;

VU le dossier de révision simplifiée n°1 soumis à l'enquête publique;

SOUS-PREFECTURE

11 MAI 2010

6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT CEDEX

ARRETONS

ARTICLE 1:

Il sera procédé à une enquête publique sur la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2007 et modifié le 28 mai 2008 pour une durée de 1 mois à compter du 10 juin 2010.

ARTICLE 2:

Cette révision simplifiée n°1 porte sur les points suivants :

- Limiter l'emprise du secteur constructible dans le parc de l'ancienne abbaye à la partie la plus proche de la trame urbaine déjà constituée du centre ville.
- Maintenir en zone verte et reclasser en zone naturelle toute la partie sud et ouest du parc de l'ancienne abbaye.
- Délimiter au plan de découpage en zones un secteur UCa correspondant à la partie constructible du parc de l'ancienne abbaye
- Supprimer l'emplacement réservé n°1

ARTICLE 3 :

Monsieur Claude PIGOUCHE, domicilié 24 rue de la Mare à Foulon à SAINT PAUL (60650) exerçant la profession de commandant de police, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif.

ARTICLE 4 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie pendant 31 jours consécutifs du 10 juin 2010 au 10 juillet 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera audit registre.

ARTICLE 5

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition des personnes qui demandent à être entendues. Il les recevra à la mairie

- le 10 juin 2010 de 10h à 12h
- le 25 juin 2010 de 15h30 à 17h30
- le 10 juillet 2010 de 9h30 à 11h30.

ARTICLE 6:

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 4, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune le dossier avec son rapport comportant ses conclusions motivées.

Une copie de ce rapport et des conclusions sera adressée au Préfet, ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif.

ARTICLE 7:

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ;

ARTICLE 8:

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Maire, 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans les journaux désignés ci-après :

- Le Parisien
- Le Courrier Picard

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et autres lieux fréquentés par le public et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Un exemplaire des journaux dans lesquels auront été publiés les avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1^{ère} insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la 2^{ème} insertion

ARTICLE 8:

Le présent arrêté sera adressé:

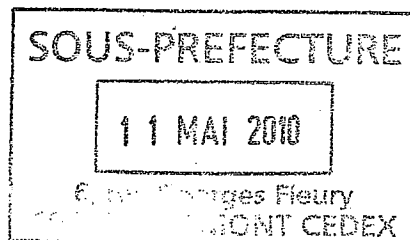
- au commissaire enquêteur,
- au Sous-préfet.

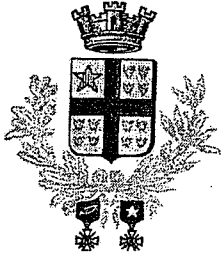
Breteuil, le 10/05/2010



Le maire

Jacques COTEL





DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

**MAIRIE DE
BRETEUIL-SUR-NOYE**

☎ 03.44.80.24.24

☎ 03.44.80.16.33

E-Mail : ville@mairie-breteuil.fr

Web : <http://www.ville-breteuil.fr>

Réf. : JC//MD/3060/10

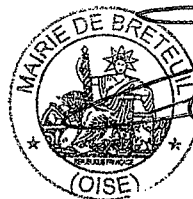
Dossier suivi par Mathilde DEGOIS

03 44 80 24 24

Breteuil,
Le 16 juillet 2010

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Jacques COTEL Maire de la Commune de BRETEUIL certifie que l'avis au public concernant l'enquête public relative à la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme a été publié et affiché pendant toute la durée de l'enquête publique du 10 juin 2010 au 10 juillet 2010.



Le maire,

Jacques COTEL.

ANNEXE 2

Les avis parus dans la presse, photocopies des coupures des journaux :

Photocopies des avis parus dans la presse, coupures des journaux du Courrier Picard et du Parisien en date :

-Courrier picard : 15 juin 2010 et 21 juin 2010

-Parisien : 15 juin 2010 et 21 juin 2010

PETITES ANNONCES

Mardi 15 juin 2010

publications LÉGALES & OFFICIELLES

→ Entreprises et sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

ETUDE DE M^e PHILIPPE PLASKOWSKI
Nataire à SAINT-GERMER-DE-FLY (60850)
Objet : 99 armoires à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, 27 mai et 7 juin 2010, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ROTHIEU
Siège : le siège social est fixé à LE COUDRAY-SAINT-GERMER (60850) - 91, rue Paul-Dubois.
Durée : 99 armoires à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, 27 mai et 7 juin 2010, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : la propriété, la gestion, l'acquisition, la construction, l'aménagement, la réfection, la rénovation de tous biens mobiliers et immobiliers et de droits sociaux dominant l'occupation à des fins biens, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de ces biens et toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social et/ou le modification pas le caractère civil de la société.
Apports en numéraire : dix mille euros (10 000 euros) non libérés.
Capital social : dix mille euros (10 000 euros).
Céram : la gérance est assurée par Monsieur Alain Dominique MACTSTER, et Madame Brigitte Suzanne DAUMARD, son épouse, demeurant ensemble à LE COUDRAY-SAINT-GERMER (60850), 91, rue Paul-Dubois, nommés sans limitation de durée du consentement, unanime des associés.

Partis sociaux : les statuts stipulent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales aussi bien entre tiers étrangers qu'entre vifs et entre associés.
La société sera immatriculée au R.C.S. de Beauvais.
Pour avis et mention.
Signé : P. PLASKOWSKI
747581

AVIS DE MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANCE
Suite décision AGO du 19 avril 2010.
La collectivité des associés de la SARL DUBAI CLUB, société à responsabilité limitée au capital social de 1 000 euros, dont le siège est situé au 10, rue André, 80000 Amiens a décidé de nommer, en sa qualité de gérant à compter du 21 avril 2010, pour une durée de deux années Monsieur Nouroussa EL HACHIMI, demeurant au 46, rue du Bataillon-de-France, 60200 Compiègne, en remplacement de Mademoiselle BELLONOU, démissionnaire.
747618

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL MLV
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 34 bis, route de Rouen - 60350 THOSLY-BREUIL
RCS Compiègne 503 915 324
Site : 503 915 324 00019
Par décision en date du 31 mai 2010, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation.
A été nommé liquidateur Monsieur Michel LEROY, associé unique demeurant 34 bis, route de

liquidation et parvenu à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 34 bis, route de Rouen, 60350 Thosly-Breuil, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Compiègne.
747571

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS : EASYFISC
Capital : 10 500 euros
Siège : 1, avenue du Général-de-Gaulle, 60500 CHANTILLY.
Objet : bureau d'études en création et optimisation de patrimoine
Président : M. Valère ELLEY, demeurant au 2, rue du Vieux-Village 60560 Ory-la-Ville
Durée : 50 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Compiègne.
747585

→ Administrations et Collectivités

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE CHEVINCOURT
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Par arrêté en date du 25 mai 2010, le maire de Chevincourt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le plan local d'urbanisme en cours de modification.
A cet effet, Monsieur Georges VANNOUJEF, gardien de la paix en retraite, domicilié à Caillon-Fumechon (60130), 127, rue Jean-Vaillant, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif.
L'enquête se déroulera à la mairie du 14 juin au 16 juillet 2010, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la mairie les lundi 14 juin 2010, de 17 heures à 19 heures, samedi 26 juin 2010 de 9 h 30 à 11 h 30, vendredi 16 juillet 2010, de 17 heures à 19 heures.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme en cours de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.
Le maire,
Annie GÉNÈREMONT
745994

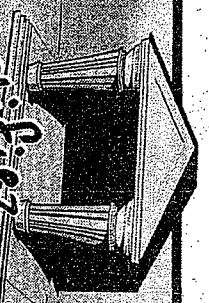
AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE NANTHEUIL-LE-HAUDOUIN
ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE DÉCLASSEMENT
D'UNE PARTIE DU DOMAINE COMMUNAL, RUE DE GRÉPU
Par arrêté en date du 19 mai 2010, N° 2010/45
Le maire de la commune de Nantheuil-le-Haudouin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le déclassement d'une partie du domaine communal, Rue de Grépu.
A cet effet, Madame ELDIRAT, domiciliée à Vieux-Moulin (Oise), professeur de lettres classiques, à la retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.
L'enquête se déroulera en mairie de Nantheuil-le-Haudouin du 14 juin au 29 juin 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 h 30, le samedi de 9 à 12 heures).
Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Nantheuil-le-Haudouin, le samedi 19 juin de

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le déclassement d'une partie du domaine communal, rue de Grépu, pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur ou se dérouler l'enquête publique.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Nantheuil-le-Haudouin.
Le Maire, Philippe CORTIN.
746255

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE BRETEUIL
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Par arrêté en date du 10 mai 2010, le maire de Breteuil-sur-Noye a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme.
L'enquête se déroulera en mairie du 10 juin 2010 au 10 juillet 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.
Monsieur Claude Rigouche, domicilié 24, rue de la Mare, à Foulon à Saint-Paul (60650) a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.
Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le 10 juin 2010 de 10 à 12 heures, le 25 juin 2010 de 15 h 30 à 17 h 30 et le 10 juillet de 9 h 30 à 11 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consulter éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser par écrit à Monsieur Claude Rigouche, commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif.
Le maire
744073



Simplifiez la transmission de vos annonces !

Envoyez désormais vos textes par e-mail :
alo@pmpublicite.fr

Pour tous renseignements, votre contact, Elisabeth Crépin :
03 22 82 84 00

PUBLICATIONS

03 22 82 84 00

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE BRETEUIL

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Par arrêté en date du 10 mai 2010, le maire de Breteuil-sur-Noye a ordonné l'ouverture d'une
enquête publique sur le projet de révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
L'enquête se déroulera en mairie du 10 juin 2010 au 10 juillet 2010 inclus, aux jours et heures
habituels d'ouverture du secrétariat.

Monsieur Claude FIGOUCHE, domicilié 24, rue de la Mare, à Foulon à Saint-Paul (60650) a été
désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le 10 juin 2010 de 10 à 12 heures, le 25 juin 2010
de 15 h 30 à 17 h 30 et le 10 juillet de 9 h 30 à 11 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consi-
gner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adres-
ser par écrit à Monsieur Claude FIGOUCHE, commissaire-enquêteur désigné par le Président
du tribunal administratif.

Le maire

Rense
Admir
- Télét
V - Cri
des cit
1 - Val
2 - Pih
VI - De
VII - D

744073



Vendredi 21 mai 2010 - le Courrier Picard

sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé 23 avril 2010. Cette délibération est visible en mairie où elle sera affichée pendant un mois.

PREFECTURE DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

RAMASSAGE DES HUILES USAGÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE

Par arrêté préfectoral du 12 mai 2010, la société

ECO-HUILE

siège social : 21 avenue de Port Jérôme, 76170 Lillebonne, a été agréé pour le ramassage des huiles usagées dans le département de l'Oise pour une période de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Une copie de cet arrêté est déposée pour consultation par toute personne intéressée :

- A la direction départementale des territoires, bureau de l'aménagement
- Aux sous-préfectures de Clermont, Compiègne et Senlis

Constitution de société

Par acte SSP en date du 05 juin 2010, il a été constitué une société

LF

Forme : S.C.I.
Capital : 4000 Euros
Siège social : Le Petit Rebeztz, 60240 Chaumont en Vexin
Durée : 99 ans
Objet : Achat vente location gestion de biens immobiliers
Géranie : SINGER-ROSSI Marie-Pierre, Le Petit Rebeztz, 60240 Chaumont en Vexin
La Société sera immatriculée au RCS de Beauvais.

Notaire à CHAMBLEY, le 1er juin 2010 enregistré à Beauvais le 3 juin 2010 bordereau 2010/0614 Case 1 - a été constituée une S.A.R.L. dénommée

BOL DOR

Nom commercial: LA COURFONNE ROYALE

Siège social : CHAMBLEY (60230), 157 rue Louis Jouvet
Capital : 10.000,00 Euros divisé en 1.000 parts sociales de 10,00 Euros chacune.

Objet social : L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration asiatique, plats à emporter sis à CHAMBLEY, 157 rue Louis Jouvet.
Géranie : Madame HASTHUANG CHEN, demeurant à OSNY (95520), 89 bis rue de Lullier

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de COMPIÈGNE

Il a été constitué une société civile immobilière par un acte SSP en date du 27 mai 2010, dont les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

FAMAX

Forme : S.C.I.
Capital : 300 euros
Siège social : 23 bis rue Villiers de l'Isle Adam, 60000 BEAUVAIS
Durée : 99 ans

Objet social : la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'immobilier.

Gérant : M. LASSAYS Fabrice demeurant au 23 bis rue Villiers de l'Isle Adam, 60000 BEAUVAIS.
Immatriculation au RCS de BEAUVAIS.

Divers

JPE SARL

Facultatif à l'annonce parue le 23 janvier 2010, il convient de dire, aux termes d'une assemblée en date du 31 décembre 2009 et non du 10 août 2009, a été décidée la dissolution anticipée de la société.

VENNEUIL EN HAUDOUIN (60650), 6 rue Jean Jaures, ont cédé à

M. PATRICK JACKY GUGGINO

et

IMME PASCALE MARGUERITE CHRISTIANE FERET

son épouse, demeurant ensemble à VERNEUIL EN HALATTE (60350), 13 allée François Villon, le fonds de commerce de PRESSE, LIBRAIRIE, PAPERIE, RIE, CARTERIE, EMBELOTERIE, JEUX, PHOTOCOPIES, REIMS 3 SUISSES exploité à VERNEUIL EN HALATTE (Oise), 6 rue Jean Jaures.

Moyennant le prix de 105.000 Euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Laurent NOLLOT, Notaire à PONT SAINTE MAXENCE, Place de l'Hotel de Ville, ou docteur à été élu à cet effet.

Pour insertion,
Maître Laurent NOLLOT.

CALM

SARL au capital social de 1000 euros
7 rue Saint Pantaleon
60000 BEAUVAIS
RCS Beauvais
SIREN 509 898 540

Aux termes d'une délibération en date du 23 décembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire, statuant à l'unanimité des associés, a décidé :

• D'augmenter le capital social de la somme de 12.600 euros pour le porter à 13.600 euros par incorporation directe de cette somme prélevée sur les comptes courants respectifs des associés.

• De transférer le siège social du 7 rue Saint Pantaleon 60000 BEAUVAIS au 5 rue de Madsone Centre d'Affaires la Confrérie Soprano 60000 BEAUVAIS à compter du 1er janvier 2010.

• De modifier par conséquent les articles 4 et 7 des statuts.

Pour avis,
La Gérance
Le Maire,
Philippe COFFIN

COMMUNE DE NANTEUIL LE HAUDOIN

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique portant sur le classement d'une partie du domaine communal, rue de Crépy

Par arrêté en date du 19 mai 2010, N° 2010/45

Le Maire de la commune de Nanteuil-Haudouin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le classement d'une partie du domaine communal, rue de Crépy.

Acet effet, Madame FLORIAT, domiciliée à Vieux Moulin (Oise), Professeur de lettres classiques à la retraite, a été désignée par le Tribunal Administratif comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Nanteuil-le-Haudouin du 14 juin au 29 juin 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi au vendredi de 09 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30, samedi de 09 heures à 12 heures 30).

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Nanteuil-le-Haudouin :

- Le samedi 19 juin, de 10 heures à 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le classement d'une partie du domaine communal, rue de Crépy, pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur au lieu où se déroule l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés en mairie de Nanteuil-le-Haudouin.

Le Maire,
Philippe COFFIN

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 25 mai 2010, le Maire de CHEVINCOURT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le Plan Local d'Urbanisme en cours de modification.

A cet effet, M. Georges VANQUELEF, gardien de la Paix en retraite, domicilié à CATTILLON - FUMECHON (60130) 127, rue Jean Vallant a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 14 juin au 16 juillet 2010, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

M. le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la Mairie les :
- lundi 14 juin 2010 de 17h à 19h
- samedi 26 juin 2010 de 9h30 à 11h30
- vendredi 16 juillet 2010 de 17h à 19h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme en cours de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire
Annie GENÈRMONT

PREFECTURE DU VAL D'OISE

Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) du Val d'Oise

PREFECTURE DE L'OISE

Direction départementale des Territoires (DDT) de l'Oise

ENQUETE PUBLIQUE INTER-PREFECTORALE

La consultation, Vendredi 15 juin 2010

AVIS AU PUBLIC

Une copie du rapport et des conclusions est adressée dans les mairies précitées pour y être sans délai tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents, auprès de la Préfecture du Val d'Oise DDEA SEFE - Police de l'eau et auprès de la préfecture de l'Oise DDT SEFE.

COMMUNE DE BRETEUIL

Avis au public

Enquête publique sur la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 10 mai 2010, le Maire de Breteuil-sur-Noye a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête se déroulera en mairie du 10 juin 2010 au 10 juillet 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Monsieur Claude FIGOUCHE, domicilié 24 rue de la Mare à Foulon à SAINT PAUL (60650), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le 10 juin 2010 de 10h à 12h, le 25 juin 2010 de 15h30 à 17h30 et le 10 juillet de 9h30 à 11h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser par écrit à Monsieur Claude FIGOUCHE, commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif.

Le maire

le mardi 18 mai 2010 de 17 h à 19 h

- de MORTEMER

le samedi 29 mai 2010 de 10h à 12h et le
samedi 19 juin 2010 de 9h30 à 12h30

- de LATAULE

le jeudi 10 juin 2010 de 17h à 19 h

A l'issue de l'enquête, les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies concernées par le projet et à la direction départementale des Territoires de l'Oise.

Avis au public.

COMMUNE DE BRETEUIL

Enquête publique sur la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 10 mai 2010, le Maire de Breteuil-sur-Noye a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête se déroulera en mairie du **10 juin 2010 au 10 juillet 2010 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Monsieur Claude FIGOUCHE, domicilié 24 rue de la Mare à Foulon à SAINT PAUL (60650) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le **10 juin 2010 de 10h à 12h**, le **25 juin 2010 de 15h30 à 17h30** et le **10 juillet de 9h30 à 11h30**.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser par écrit à Monsieur Claude FIGOUCHE, commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif.

Le maire

COMMUNE DE MUIRANCOURT

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 29 avril 2010, le Maire de Muirancourt a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Daniel LEZEAU, géomètre-expert, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie du **jeudi 20 mai au lundi 21 juin 2010** aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie le **jeudi 20 mai 2010 de 16 h à 18h**, le **samedi 05 juin 2010 de 10 h à 12 h**, et le **lundi 21 juin 2010 de 17 h à 19 h**.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents du projet de PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire-Enquêteur en mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

Le Maire : Jeannot NANCEL

Le Parisien Vendredi 21 mai 2010